

## AVANTAGES.

---

- 1o Deux messes, une le lundi, et l'autre le samedi de chaque semaine, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement.
- 2o Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunts.

---

—000—

### UN MOT D'EXPLICATION A PROPOS DES MESSES

---

Un abonné nous écrivait l'autre jour : " Voici sur quoi je désire être éclairé, même par la voie des *Annales*, puisque beaucoup de lecteurs sont comme moi dans l'ignorance de la chose. Dans une famille, on ne reçoit qu'un numéro des *Annales*, que le plus instruit de la famille lit ordinairement tout haut pour l'instruction de chacun. C'est aussi ordinairement le chef de la famille qui donne son nom pour la réception des *Annales*, et qui est considéré comme l'abonné. Or, je désire savoir, pour l'information de beaucoup de vos abonnés, si ces messes sont pour tous les membres de la famille abonnée aux *Annales*, vivant sous le même toit, ou seulement pour le chef ou celui qui a donné son nom pour abonner sa famille.

De même pour la messe du premier vendredi du mois, chaque membre de la famille abonnée peut-il espérer d'avoir part au Saint-Sacrifice, après sa mort tant que la famille restera abonnée."

Nous sommes heureux de répondre à la première de ces deux questions en reproduisant le passage suivant d'un article publié dans le numéro de juillet 1882.

" Les deux messes par semaine se disent conformément aux intentions des abonnés, afin de leur obtenir toutes les grâces qu'ils demandent à sainte Anne par des invocations particulières, des neuvaines, des messes, et à l'occasion des vœux et des pèlerinages qu'ils accomplissent. Les personnes recommandées aux prières ont une large part au fruit de ces messes. "